CIRCULAIRE CPDP 2021
LE SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION PÉTROLIÈRE FRANÇAISE ET COMMUNAUTAIRE

cpdp comité professionnel du pétrole

N° 11736 | Vendredi 2 avril 2021

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Quatrième période (1er janvier 2018 - 31 décembre 2021)

ARRÊTÉ DU 25 MARS 2021

> Un arrêté du 25 mars 2021, publié au Journal officiel du 28 mars 2021, modifie, dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), les arrêtés

- « demande » du 4 septembre 2014[(1)] - et notamment l'attestation sur l'honneur visée à l'annexe 7 ;
- « modalités d'application » du 29 décembre 2014.

Ces modifications visent en particulier à mettre en cohérence les éléments relatifs aux revenus des bénéficiaires avec les modifications concernant les ménages en situation de précarité énergétique et les ménages modestes opérées par l'arrêté du 11 mars 2021[(2)].

> Figure ci-après l'arrêté du 25 mars 2021.

(1) Modifié en dernier lieu par un arrêté du 14 décembre 2020 (Circ. CPDP n° 11689 du 21 décembre 2020).
(2) Modifié en dernier lieu par un arrêté du 11 mars 2021 (Circ. CPDP n° 11729 du 17 mars 2021).

>>>

Comité Professionnel Du Pétrole | 1 rue François Jacob | 92500 Rueil-Malmaison - France | Tél. : 01 47 16 94 60 | Fax : 01 47 08 10 57 | www.cpdp.org
Directeur de la publication : Djamal Nabi | **Responsable de cette publication** : Laurent Richard - Tél. : 01 47 16 94 70 - laurent.richard@cpdp.org